Nom et prénom de l'élève : …… Classe - Etablissement : …… …… Tél. personnel : …… Mél personnel : ……	**Lycée Kerraoul** **Av. Doyen Gabriel Le Bras BP 93** **22502 PAIMPOL**
Personne à contacter dans l'établissement de l'élève : Nom : M. / Mme …… Fonction : ……	**Contact : S. BIRBANDT** **Proviseur adjoint** **Tél. : 02.96.55.34.30** **Mél : sebastien.birbandt@ac-rennes.fr**

FICHE D'INSCRIPTION DECOUVERTE DE LA FILIERE ST2S (mini-stage)
Bac technologique Sciences et Technologies du Sanitaire et Social

Vous souhaitez découvrir la filière technologique ST2S, accessible après une seconde générale. Le lycée Kerraoul de Paimpol organise pour les élèves intéressés et volontaires, des demi-journées d'immersion par groupe de 2 élèves dans des classes de première et terminale ST2S pour des séances de Biologie humaine et Sciences.

- Demi-journée préférentielle : mardi 8h-12h ❑ jeudi 13h30-17h30 ❑ Sans préférence ❑

- Vos disponibilités :

mardi 14 mars 2017	❑	jeudi 09 mars 2017	❑
mardi 21 mars 2017	❑	jeudi 16 mars 2017	❑
mardi 28 mars 2017	❑	jeudi 23 mars 2017	❑
mardi 04 avril 2017	❑	jeudi 30 mars 2017	❑
mardi 25 avril 2017	❑	jeudi 06 avril 2017	❑
mardi 02 mai 2017	❑	jeudi 27 avril 2017	❑
mardi 09 mai 2017	❑	jeudi 04 mai 2017	❑
mardi 16 mai 2017	❑	jeudi 11 mai 2017	❑
		jeudi 18 mai 2017	❑

- Parmi les dates proposées, avez-vous une date préférentielle : OUI ❑, le ……/……/2017 NON ❑

- Le repas sera-t-il pris au lycée Kerraoul ? OUI ❑ NON ❑

Régime dans l'établissement d'origine : Demi-pensionnaire ❑ Externe ❑

Si l'élève est demi-pensionnaire, le prix du repas (5,00€) sera facturé par nos services à l'établissement d'origine de l'élève, qui n'avance aucun frais.

- Envisagez-vous de réaliser le stage avec un autre élève demandeur pour des raisons de transport :

OUI ❑ avec Nom : Prénom : Etablissement :
NON ❑

Merci de nous transmettre cette demande de ministage par voie postale ou par mail à l'adresse : **sebastien.birbandt@ac-rennes.fr**
Une convention sera envoyée à l'établissement scolaire d'origine qui vérifiera la possibilité du stage et conservera la convention.

Le proviseur adjoint